Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260217-D24DSVJAP_J26-DE

DSJVAP/ SPORT / LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

CONVENTION FAFA POUR VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Rapporteuse : Emilie MASSON

La Ville de Fougères, dans son projet de transformer le terrain d'herbe de l'annexe de Paron sud en synthétique, a fait une demande de subvention au Fonds d'Aide au Football amateur (FAFA).

Nous venons de recevoir la notification d'attribution d'une subvention. Pour percevoir celle-ci, certaines pièces sont à fournir dont une convention de mise à disposition de l'équipement sur une durée de 4 saisons sportives.

Le point principal de cette convention est que la ville doit mettre gratuitement une fois par an, sur demande de la Ligue de Bretagne ou du District d'Ille et Vilaine de football, cet équipement pour l'organisation d'un évènement. La date est concertée entre le Club de football local, la Ville de Fougères et les instances du football.

La convention est jointe en annexe.

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 13 janvier 2026, il vous est proposé :

- **De valider la convention de mise à disposition du terrain synthétique aux instances du football breton sur les 4 saisons sportives à venir.**
- **D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention.**

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (Mme D'ORSANNE et Mme LOOTEN)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-17T15:43:42+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 17/02/2026 15:43:12